

venaient généreusement à toutes les dépenses des troupes; même au loyer des appartements.

« 4^e Vos Requéranter se sont toujours fait un devoir de contribuer selon leurs moyens, et avec générosité—on peut le dire—aux entreprises et aux améliorations publiques: elles ont donné gratuitement le terrain nécessaire pour l'élargissement des rues Clairfontaine, de Salaberry et Saint-Jean; du boulevard Langelier, etc. En 1851, elles ont sacrifié un capital de six mille sept cent vingt piastres (\$6,720.00), représenté par les terrains qu'elles ont accordés gratuitement à la corporation de Québec, pour le passage des tuyaux de l'aqueduc sur leur terre de Saint-Sauveur.

« 5^e Depuis un demi-siècle, vos pétitionnaires ont donné, en aumônes, aux pauvres de la ville, la somme de quarante-trois mille piastres (\$43,000.00), savoir :

A la société Saint Vincent de Paul.....	\$ 3,300 00
Aux incendiés	5,300 00
Par souscriptions.....	5,000 00
Par aumônes.....	29,400 00

Et elles ne comprennent, dans ce dernier chiffre, qu'une partie des aumônes journalières faites aux mendiants, dont le nombre est parfois très élevé,

« 6^e Chaque année, elles payent à la Corporation mille sept cent cinquante piastres (\$1,750.00) de taxes, pour les différentes propriétés qu'elles ont dans cette ville.

« 7^e Lors de la suppression de l'hôpital de la Marine, vos pétitionnaires se sont chargées de recevoir les patients qui y étaient traités, épargnant à la ville les embarras et les dépenses considérables que lui auraient occasionnés l'érection et le maintien d'un hôpital civique, charges qui incombent naturellement à la Corporation de Québec et qu'elle aurait été tenue de remplir, vu le grand nombre de malades qui ne seraient trouvés sans aide.

« 8^e Le nombre des pauvres de l'Hôtel-Dieu est aujourd'hui considérablement augmenté. Les registres de l'année dernière donnent neuf cent quatre-vingt admissions (980) et vingt-sept mille neuf cent cinquante (27,950) journées de malades: c'est à-dire une moyenne de soixante-seize (76) à soixante-dix-sept (77) malades, chaque jour. Or, les revenus des pauvres ne sauraient couvrir leurs dépenses, qui s'élèvent annuellement à huit mille piastres (8 000), si depuis trente ans, la Communauté, dont les biens sont distincts de ceux de l'hôpital, ne leur fournissait, de ses propres économies, et cela au prix de bien des sacrifices, une somme annuelle non comprise dans le chiffre de ces aumônes, et variant de six cents